



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Baisse confirmée depuis 2016 des ventes de produits phytosanitaires

*Paris, le 15 novembre 2022*

Le gouvernement est pleinement engagé dans la transition agroécologique, notamment au travers du plan national de réduction des produits phytopharmaceutiques, Écophyto II+. Après près d'une décennie de hausse, la tendance à la baisse observée depuis 2019 est confirmée par les chiffres provisoires des ventes 2021 avec un volume de produits phytopharmaceutiques de synthèse vendus sur la période 2019-2021 au plus bas depuis 2009 et le début du plan Ecophyto.

Les **données provisoires** des ventes agrégées à l'échelle de la France entière pour l'année 2021, issues des déclarations réalisées début 2022 sont désormais disponibles :

<https://www.ecologie.gouv.fr/publication-des-donnees-provisoires-des-ventes-produits-phytopharmaceutiques>

Elles font notamment apparaître :

- qu'en 2021, les ventes se sont élevées à 43013 tonnes (hors produits utilisables en agriculture biologique et produits de biocontrôle) et sont restées stables par rapport à 2020 (+0,7%), et sont 19 % en dessous de la moyenne 2012-2017 ;
- cette diminution se confirme en tendanciel: la moyenne triennale est la plus faible depuis le début du plan Ecophyto, elle diminue plus récemment de 19% entre 2017-2019 et 2019-2021 ;
- les ventes de produits de biocontrôle et de produits utilisables en agriculture biologiques progressent de 13% entre 2020 et 2021, ce qui montre le développement de solutions alternatives ;
- les ventes de glyphosate amorcent une baisse avec une diminution de 14% entre 2020 et 2021, passant de 8645 tonnes à 7765 tonnes ;
- enfin, à noter une baisse continue de la vente des substances les plus à risque (CMR1) : de plus de 5000T en 2018, on passe à 780T en 2021 soit une baisse de 85% sur une période de 4 ans .

Par ailleurs, afin d'apprécier les avancées du plan Écophyto et les évolutions des usages des produits phytosanitaires, un indicateur de suivi du recours aux produits phytopharmaceutiques a été défini avec l'ensemble des parties prenantes.

Calculé à partir des données de vente des distributeurs de produits phytopharmaceutiques, le NODU (« NOMBRE de Doses Unités ») correspond à la surface qui serait traitée annuellement aux doses maximales homologuées. Ainsi, rapporté à la surface agricole utile (SAU), le NODU permet de déterminer le nombre moyen de traitements par hectare.

Les indicateurs de suivi des utilisations de produits phytopharmaceutiques viennent d'être publiés pour 2020 et 2021 (données provisoires).

<https://agriculture.gouv.fr/indicateurs-des-ventes-de-produits-phytopharmaceutiques>

En 2020, le NODU agricole s'établit à 88,5 millions d'hectare (Mha) et l'indicateur provisoire du NODU 2021 s'établit à 85,7 Mha.

Depuis 2016, la tendance est à la baisse :

- le NODU agricole triennal 2018-2020 s'élève à 94,8 Mha, soit la valeur la plus basse sur la période 2012-2014 à 2018-2020. Il est en baisse de 5 % par rapport à la moyenne triennale 2015-2017.
- L'indicateur provisoire 2019-2021 (83,2 Mha) est de nouveau en baisse de 13,5% par rapport à 2018-2020 (94,8 Mha).
- Le recours aux substances les plus à risque est également en forte baisse : le NODU agricole est en baisse de 87 % pour les CMR1 et de 36 % pour les CMR2.

La réduction de l'utilisation de ces substances actives CMR1 et CMR2 est un axe fort des politiques publiques françaises. A cet égard, la France est favorable au non-renouvellement des substances classées CMR1 (substances « cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction », dont le potentiel est avéré ou présumé) tel que le prévoit la réglementation UE.

**Ces baisses sont le résultat concret de la mise en œuvre des plans Écophyto successifs traduisant la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.**

**Le Gouvernement est pleinement mobilisé et engagé pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, via la mobilisation de tous les leviers.**

Les transitions vers des systèmes agricoles plus durables sont déjà pleinement en cours grâce notamment au développement de l'agriculture biologique : 2,78 millions d'hectares sont cultivés en agriculture biologique en France (contre 1,3 million en 2015), soit une hausse de 53%, avec une part de 10,3% de surface bio dans la surface agricole française. A elle seule, la France représente 15,6 % de la SAU bio de l'UE soit la 1<sup>ère</sup> surface agricole en bio de l'Union européenne.

La réduction ou l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires nécessite de disposer d'alternatives sérieuses et opérationnelles pour permettre aux agriculteurs de favoriser de nouvelles pratiques agricoles économiquement viables et garantir notre souveraineté alimentaire. Le recours à la recherche et l'innovation constitue donc un axe essentiel de l'action du Gouvernement. Il s'agit de développer des solutions nouvelles que ce soit dans la sélection variétale, le biocontrôle, la robotique ou encore le numérique que les agriculteurs mobilisent pour mettre en œuvre la protection intégrée des cultures.

À cet égard, l'axe 2 du plan Écophyto II +, centré sur la recherche, monte en puissance depuis 2017. Afin d'accompagner les agriculteurs pour une meilleure appropriation, la France a aussi engagé des plans massifs d'investissements, notamment via France Relance et France 2030 pour un investissement total de près de 4 milliards d'euros. Ces dispositifs doivent permettre de financer des solutions durables et innovantes, notamment sur le volet renouvellement des agroéquipements.

Le plan Ecophyto arrivant à échéance en avril 2024, un travail de réflexion va être lancé au 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour l'élaboration du prochain plan national quinquennal. Cette réflexion permettra de définir entre autres les objectifs stratégiques du plan, ses leviers d'action et les moyens adaptés pour y parvenir.

Combiner la lutte contre la multiplication des risques en matière de santé des végétaux et la nécessaire réduction du recours aux produits phytopharmaceutique est aussi au cœur de l'élaboration du Plan de Souveraineté Fruit et Légumes. La question des impasses phytosanitaires et donc le développement d'alternatives non chimiques, y font l'objet d'un travail spécifique. Des discussions sont menées avec les professionnels et services concernés notamment sur la protection des cultures, l'innovation, la recherche. L'objectif est de construire un plan partagé et finalisé d'ici début 2023, dont un volet recherche-développement sur ces sujets.

## **Contacts presse**

### **Cabinet de Marc FESNEAU**

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

### **Cabinet de Bérangère COUILLARD**

Tél : 01 40 81 98 92

[presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)